
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 MAI 1844.

RAPPORT

Fait par M. PIRMEZ, au nom de la section centrale ⁽¹⁾, chargée d'examiner les deux projets de loi suivants ⁽²⁾ :

- 1° Relatif à un crédit de fr. 4,466,426 60 c^s, devant servir au remboursement des avances faites par la société générale pour favoriser l'industrie nationale, aux concessionnaires de la Sambre canalisée ;*
- 2° Ouvrant au Budget de la Dette publique de l'exercice de 1843, un crédit supplémentaire de fr. 75,681 11 c^s, pour paiement d'intérêts du 3 août au 5 décembre 1843, à ladite société générale, en exécution de la transaction avec les anciens concessionnaires de la Sambre canalisée.*

MESSIEURS,

Toutes les sections et la section centrale, à l'unanimité, proposent l'adoption des deux projets.

Le remboursement du capital de fr. 4,466,426 60 c^s ayant déjà été fait depuis le 5 décembre dernier, la cinquième section a désiré que la section centrale s'informât où les fonds avaient été pris pour cette opération. C'est sur ce qu'il y avait de disponible à cette époque dans l'encaisse général. Il était profitable de ne pas attendre le vote de la loi pour l'employer de cette manière, puisque le Trésor se trouve dégagé du paiement des intérêts au moment du paiement du capital. Au surplus, M. le Ministre des Finances a déclaré avoir pris cette mesure sous sa responsabilité, à cause du bénéfice qui en résultait.

Le Rapporteur,

PIRMEZ.

Le Président,

C. D'HOFFSCHMIDT.

(1) La section centrale était composée de MM. D'HOFFSCHMIDT, *président*, VAN DEN STEEN, RODENBACH, ZOUBE, DE ROO, DE CORSWAER et PIRMEZ, *rapporteur*.

(2) Projets de loi, n° 204 et 205.